



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 26 avril 2007

Etaient présents : Mmes Vallet Martine, Lorge Jeanine, Dubois-Sevenier Danielle, Clément Edith, Badoux Marie-Louise, MM Jacquot Guy, Cottin Jean-Claude, Bejannin Daniel, Palazzi Ovidio, Sebellin Michel

Excusés : Berger Claude, Cogne Michel.

Absents : Mme Charpy Lydie, M. Pascal Jacques.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU HAMEAU D'EVRON :

M. le Maire rend compte du déroulement de la procédure de consultation des entreprises par voie de procédure négociée pour les travaux de mise en séparatif au hameau d'Evron. Les 7 entreprises ayant déposé un premier dossier de candidature avaient été retenues et avaient été destinataires du dossier de remise d'offre. 4 de ces entreprises ont rendu une offre chiffrée, puis un courrier leur a été adressé en sollicitant une remise. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 26 avril à 14 h 30, et a étudié les offres finales, en prenant en considération outre le prix, les valeurs techniques (reconnaissance du terrain, provenance des matériaux, planning, contrôle qualité, moyen qualité, environnement, gestion des déchets-nuisances, sécurité). L'estimation de la DDAF, maître d'œuvre, était de 322 556,40 € HT. Le résultat des offres s'établit comme suit :

	VAL T.P. Oyonnax	VINCENT Champdor	ROUX T.P. Péronnas	S.N.T.P. Montréal-la-Cluse
Prix HT avant négociation	326 403,45	319 842,00	327 788,20	309 999,00
Prix après négociation	319 875,38	316 643,78	325 355,25	305 349,02
Délai d'exécution	14 semaines	5 mois	5 mois	4,5 mois

Les membres de la commission ont retenu l'entreprise S.N.T.P. Les conseillers entérinent cette décision et autorisent M. le Maire à signer le marché.

Après la réalisation de ces travaux de mise en séparatif eaux usées et eaux pluviales, il restera deux maisons, Mermet et Dargon, qui ne seront pas reliées au séparatif.

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

7 bureaux d'étude ont été contactés pour faire une offre pour l'étude du schéma directeur AEP. Cette étude consiste à faire la synthèse de l'existant, le diagnostic des réseaux et déterminer comment approvisionner tous les secteurs de la commune avec une pression correcte. Seulement deux bureaux ont remis une offre. L'estimation de la DDAF, assistant au maître d'ouvrage est de 23 800 € HT. L'examen des offres donne les résultats suivants :

	SAFEGE Environnement Le Bourget du Lac	POYRY Environnement Lyon
Montant HT	28 927,96	24 130,00
Délai d'exécution	10 mois	5,5 mois
Moyens humains	Non précisé	1 chargé d'affaire et 1 technicien

Les membres de la commission d'ouverture des plis ont retenu l'offre du bureau POYRY. Les conseillers entérinent cette décision et autorisent M. le Maire à signer le marché.

ACHAT D'UN CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le camion actuel a 25 ans, son état nécessite maintenant un entretien important et il n'est plus en règle lors de l'utilisation de la saleuse (surcharge). Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un camion de 16 T, avec benne basculante et lame de déneigement. Un projet de benne amovible avait été envisagé mais il a été abandonné vu le supplément de prix. Le choix d'une lame neuve a été fait par rapport à l'adaptation de l'ancienne lame.

	IVECO	VOLVO	Mercedes	Renault
Poids en charge	16 T	16 T	15 T	16 T
Batterie	170 Ah	140 Ah	115 Ah	170 Ah
Alternateur	70 A	100 A	80 A	100 A
Reprise ancien camion	Aucune	Aucune	3 500 €	1 000 €
Prix HT hors reprise	72 540 €	73 975 €	83 900 €	79 742 €

Considérant que :

- Le véhicule IVECO n'a pas de microcentrale pour la commande de la lame de déneigement
- L'entretien des véhicules Volvo et Iveco ne peut se faire dans un secteur proche
- Le véhicule Mercedes a un poids en charge inférieur à notre demande

le conseil municipal arrête son choix sur le véhicule de marque Renault.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Afin de régulariser des écritures inscrites au budget primitif, des virements de crédits du chapitre 68 au chapitre 042 sont décidés.

Pour régulariser les écritures budgétaires pour intégrer les dépenses réalisées dans le cadre de l'opération « cœur de village » le conseil ouvre les crédits suivants : Chapitre 041 : recettes, article 237 : plus 38 112.25 €, article 238 : plus 96 603.13 €, dépenses, article 2152 : plus 134 715.38 €.

Pour régulariser les écritures budgétaires pour intégrer la rétrocession des terrains Livet par la communauté de communes, le conseil ouvre les crédits suivants Chapitre 041 : recettes, article 16875 : plus 129 828.12 €, dépenses, article 2111 : plus 129 828.12 €.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Conseil Général a la responsabilité de la gestion du fonds de solidarité pour le logement pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées. Des commissions d'attribution décide des aides à apporter, la gestion financière est confiée à la CAF, les fonds proviennent du Conseil Général, de la CAF, de la MSA, des bailleurs sociaux du Département (OPAC, SEMCODA, ...) et des communes et communautés de communes.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au FSL et de verser la contribution de 0.30 € par habitant.

ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie a informé M. le Maire de créances non recouvrables du fait du départ de certains redevables dont la nouvelle adresse n'a pas été trouvée, d'entreprises ayant cessé leur activité, etc. Le conseil accepte d'inscrire en perte pour créances irrécouvrables les sommes suivantes :

- budget principal : 344.47 €
- budget eau : 869.43 €
- budget assainissement : 856.69 €

RECLASSEMENT DES AGENTS DE CATEGORIE C

Deux décrets de décembre 2006 ont modifié le statut des fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois de la catégorie C. De nombreux cadres d'emplois sont restructurés ou supprimés. Le conseil municipal modifie donc le tableau des emplois en application de ces décrets.

RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES RISQUES STATUTAIRES

En 2002, le centre de gestion a souscrit un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires des collectivités affiliées pour une durée de 5 ans. L'échéance est au 31 décembre 2007. La renégociation doit être effectuée au plan européen, pour un nouveau contrat à effet au 01/01/2008.

Le conseil mandate M. le Président du centre de gestion afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels.

SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE

Les enfants de l'école maternelle font une sortie au chalet Jean Macé, une subvention de 800 € leur a été attribuée lors d'une précédente réunion. Une lettre de Mme la directrice de l'école demande à ce que cette somme soit versée directement à la FOL de l'Ain, organisme qui gère ce séjour. Le conseil décide donc une modification du bénéficiaire de cette subvention.

SUBVENTION POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LES POMPIERS

En 2006, la commune a acheté du matériel et des équipements pour les pompiers pour un montant total de 13 169 €. Le conseil demande à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du SDIS.

CESSION DE TERRAINS POUR EMPRISE DE LA RD 106

Lors des travaux d'amélioration de la RD 106 (route de Groissiat) l'emprise de cette voie départementale a été modifiée, notamment pour la création du rond point et du « tourne à gauche » à l'entrée du complexe sportif. Des terrains appartenant à des propriétaires privés et à la commune ont été utilisés pour ce nouveau tracé. Le Département de l'Ain propose à la commune d'acquérir des parcelles, pour une superficie totale de 276 m², lui appartenant et étant ainsi incluses dans le domaine public routier. Le conseil accepte de céder ces parcelles au Département et mandate le Maire pour signer l'acte administratif.

ACCES A DES PARCELLES CONSTRUCTIBLES EN BORDURE DE LA D984

M. le Maire donne lecture de la demande des propriétaires des parcelles B1367, B81, B82, B1406, B1392, classées actuellement en INA au P.O.S. et prévues en 1AU4 dans le cadre de la révision du PLU. Ces parcelles ne peuvent pas avoir accès sur la D 984 de sortir, ce qui pénalise les propriétaires pour la vente de ces terrains.

Le Conseil donne son accord pour qu'une voirie soit réalisée sur le terrain communal, en bout de la rue de la Verpillouse et précise que cette voirie et celle du lotissement à venir seront réalisées selon les règles de voirie émises par la délibération en date du 5 Février 2007 et qu'elles resteront propriété de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

→ L'office du tourisme d'Oyonnax a inscrit les sentiers de randonnée de la CCO au topoguide « Le Haut Bugey à pied », le sentier des « grands plans » à Martignat figure dans ce topoguide. Le conseil accepte d'indiquer « Jargeat », point de départ du sentier, dans le village. Il est décidé d'étudier les besoins en signalisation d'autres quartiers, afin de réaliser tous les fléchages dans le même style.

→ Une rencontre avec des responsables de NOVADE (anciennement SEDA) a eu lieu jeudi 26 avril. Ils vont faire réaliser un plan de l'implantation du « cœur de village ». La SEMCODA demande à ce que la commune lui cède le terrain correspondant à la pelouse autour du bâtiment où se trouvent les commerces. Le Conseil est d'accord sur le principe, la SEMCODA en assurerait alors l'entretien, mais il veut conserver les talus aménagés ainsi que les massifs. NOVADE se charge de faire procéder à la délimitation de la parcelle.

→ Réseaux humides rues du commerce et des peupliers : il faut entreprendre les démarches pour que les travaux puissent débiter à la fin de l'année 2007. Il est décidé de faire réaliser une étude pour un projet de réfection des réseaux secs et de la voirie. Les travaux ne seront pas inscrits au budget par la municipalité actuelle. Suite à ces travaux il restera à étudier le raccordement de l'école primaire et des maisons de la rue du Crêt Béni aux réseaux de collecte. Ensuite il restera la rue de la Bierle qui ne sera pas en séparatif.

→ Les travaux de la cantine progressent bien, les employés communaux ont bientôt terminés la pose de la faïence. Le plombier et l'électricien doivent intervenir puis il restera la peinture à faire. L'ouverture se fera en septembre prochain.

→ En ce qui concerne la demande d'implantation d'une pharmacie, le recours auprès du Tribunal ne semble pas vouloir aboutir. Le conseil décide de continuer la démarche en insistant sur le fait qu'il manque une officine sur le regroupement et que celle-ci peut être créée à Martignat et non pas obligatoirement à Oyonnax.

→ Suite à une réunion du bureau de la CCO, M. le Maire informe :

- que la base d'imposition pour la Taxe Professionnelle est en légère hausse, ce qui signifie que l'activité sur le bassin n'est pas en mauvaise situation malgré les difficultés de certaines entreprises.
- Que la deuxième file de traitement de la station d'épuration entre en fonctionnement ces jours, l'eau épurée sera rejetée dans une lagune avec une végétation appropriée puis dans la rivière.
- Que l'hôpital du Haut Bugey vient d'être mis en service

→ Mme Dubois-Sévenier fait remarquer que les toilettes extérieures du complexe du Lange sont en mauvais état d'entretien et qu'il serait bon de remédier à cet état.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant d'autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20.

Martignat, le 4 mai 2007

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.